

## Accueil de jour préscolaire et parascolaire

L'**Ajet** (Association intercommunale pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte) offre aux parents domiciliés dans les 9 communes de Terre Sainte, trois types d'accueil :

- accueil collectif préscolaire;
- accueil collectif parascolaire (UAPE) ;
- accueil en milieu familial (AMF).

Le Centre de Jeunes et de Loisirs de Terre Sainte (CJLT), ainsi que le Centre d'Animations de Vacances (CAV) viennent compléter l'offre.

Créée en 2009, l'**Ajet** fête ses 10 ans et accueille près de 1'000 enfants.



### Les crèches

Les Coppalines à Coppet, la Poussinière à Crans-près-Céligny et les Petits Lutins à Chavannes-des-Bois sont ouvertes toute l'année ; sauf durant les fêtes de fin d'année, 3 semaines en été et durant les jours fériés. L'accueil est proposé :

- Pour les enfants de la naissance à l'entrée à l'école (différents groupes d'âges) ;
- De 7h00 à 18h30 ;
- Du lundi au vendredi.

La priorité générale de l'accueil ainsi que des équipes éducatives repose sur le bien-être et le respect de l'individualité de l'enfant fréquentant la collectivité. L'espace est aménagé et pensé afin d'être adapté aux différentes tranches d'âges.

### Les Unités d'accueil pour écoliers (UAPE)

Les structures d'accueil parascolaire sont réparties dans les différentes écoles de Terre Sainte. L'accueil est proposé :

- Pour les enfants de 4 à 10 ans (1P à 6P) ;
- En dehors des heures d'école de 7h30 à 18h30 ;
- Du lundi au vendredi.

Les enfants sont encadrés tout au long de la journée par une équipe éducative qui leur propose diverses activités éducatives et pédagogiques dans des espaces pensés et aménagés pour eux.

### Accueil en milieu familial (AMF)

Durant toute l'année, les accueillant-e-s en milieu familial reçoivent les enfants à leur domicile. L'accueil est proposé :

- Pour les enfants de la naissance à 12 ans ;
- Horaire à définir avec l'accueillant-e ;
- Du lundi au vendredi.

Encadré-e-s par une coordinatrice, les accueillant-e-s ont suivi une formation de base et sont au bénéfice d'une autorisation d'accueil. Durant la journée, les accueillant-e-s assurent une prise en charge complète des enfants (repas, sieste et activités).

### Inscriptions

Pour toutes les structures, les inscriptions doivent se faire via le site internet [www.ajet.ch](http://www.ajet.ch) ou via le formulaire adéquat. Toute inscription est d'abord enregistrée en liste d'attente avant d'être traitée par l'Ajet.

Toutes les informations complémentaires, règlements et formulaires sont à disposition sur [www.ajet.ch](http://www.ajet.ch).